



Mairie de TEULAT
 2, route des Coteaux
 81500 TEULAT

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

En signant ce mandat, vous autorisez la Commune de TEULAT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte.
 Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Toutes les zones doivent être complétées

TITULAIRE DU COMPTE :

Nom / prénom ou raison sociale :

Adresse :

Code postal - Ville :

Pays :

COORDONNÉES DU COMPTE :

N° d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)

Code International d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)

TYPE DE PAIEMENT :

Paiement récurrent

A **Le** --/--/--

Signature

ZONE RESERVEE A LA COMMUNE

Référence Unique de Mandat - RUM :

Créancier : Commune de Teulat / 2, Route des coteaux / 81500 TEULAT

ICS : FR84ZZZ8507E4